KONFERENZ DER KANTONALEN JUSTIZ- UND POLIZEIDIREKTORINNEN UND -DIREKTOREN
CONFERENCE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES DEPARTEMENTS CANTONAUX DE JUSTICE ET POLICE
CONFERENZA DELLE DIRETTRICI E DEI DIRETTORI DEI DIPARTIMENTI CANTONALI DI GIUSTIZIA E POLIZIA

Communiqué de presse

## Besoin de places en matière d'exécution des peines et des mesures

Malgré un grand nombre de projets de construction et d'agrandissement, un besoin d'action important subsiste en matière d'exécution des peines en milieu fermé et d'exécution des mesures en milieu fermé. La situation n'est toutefois pas également tendue dans toutes les régions du pays. C'est la conclusion à laquelle aboutit un rapport établi par les experts cantonaux en matière d'exécution des peines et des mesures.

Le rapport compare l'offre de places existantes en 2013 dans les concordats et les cantons aux besoins annoncés par les autorités de placement des cantons. Il procure une vue d'ensemble des projets en cours en vue de la création de capacités supplémentaires dans les différents domaines d'exécution et indique le nombre de places qui devraient être planifiées en sus desdits projets.

Le groupe d'experts constate que la plus grande urgence concerne les places destinée à l'exécution des peines en milieu fermé; au moment du relevé, ce sont en effet 720 places qui faisaient défaut. Ce chiffre est confronté à 593 places actuellement planifiées. Les cantons devront donc prévoir des places supplémentaires encore.

Pour ce qui est de l'exécution des mesures en milieu fermé, destinées au traitement de délinquants souffrant de troubles psychiques, la situation est également tendue, avec un manque avéré de 209 places. Alors que l'on peut constater qu'au cours des dernières années, les Tribunaux tendent à prononcer un plus grand nombre de mesures à exécuter en milieu fermé, le nombre de libérations a fortement diminué. Cette évolution met une pression considérable sur le besoin d'action auquel il faudra faire face à l'avenir.

Dans l'ensemble, il appert que les besoins sont significativement plus marqués en Suisse romande que dans les deux concordats alémaniques. En toute logique, c'est donc au sein du Concordat latin que le nombre de places actuellement planifiés est le plus important. Il s'agit désormais de les créer rapidement.

Le rapport arrive à la conclusion que l'augmentation des besoins constatée au cours des dernières années procède plus d'une modification durable de l'ensemble du domaine de la justice pénale et donc, en analyse finale, du contexte sociétal que d'un mouvement de vague à courte échéance. Le besoin de sécurité accru que ressent la population a pour conséquence que les Tribunaux prononcent souvent des peines privatives de liberté plus longues et que les autorités d'exécution ordonnent moins d'allègements dans l'exécution

pour réduire les risques. Cela fait croître le besoin de places dans les établissements destinés à l'exécution des peines et des mesures en milieu fermé.

En matière de détention préventive, la situation est principalement tendue dans les cantons où le manque de places destinées à l'exécution provoque un engorgement dans la détention préventive et la détention pour des motifs de sûreté. Cet état de fait, ainsi que la complexité des divers facteurs qui influent sur les besoins, compliquent une planification des capacités à plus long terme.

Néanmoins, il apparaît clairement que la planification doit dorénavant dépasser les limites des concordats. La commission spécialisée compétente au sein de la CCDJP, le Comité des neuf, prépare donc les bases nécessaire à un relevé désormais annuel de la situation qui prévaut dans les établissements d'exécution, et ce pour l'ensemble de la Suisse. Une proposition correspondante sera soumise à l'assemblée d'automne de la CCDJP.

En raison de l'historique de sa genèse, le rapport du groupe d'experts est d'orientation fortement technique et nécessite des discussions plus approfondies. Pour ce motif, la CCDJP a établi un rapport succinct qui retrace les enseignements et les données clés les plus importants. Le rapport complet sera prochainement accessible sur les pages internet des concordats d'exécution des peines et des mesures.

Berne, le 16 mai 2014

Pour tout renseignement complémentaire, le Président du Comité des neuf se tiendra à disposition des médias le 16 mai entre 15.30 heures et 16.30 heures.

Conseiller d'État Martin Graf, 043 259 25 02